

ÉDITO



CLAUDE PONZO,
Président du CDG83

“ Le Centre de Gestion a repris, depuis le 1^{er} septembre dernier, son fonctionnement habituel après près de 6 mois d'une profonde réorganisation voulue par l'épisode épidémique de la Covid-19. Notre établissement, en cette période tourmentée, a su s'adapter à la situation en assurant la continuité de ses prestations à destination de ses collectivités et établissements publics. Aujourd'hui, la vigilance s'impose. Les prévisions contradictoires sur l'évolution du virus nous incitent à la plus grande prudence. Dans ce contexte, nous poursuivons avec rigueur la mise en place de toutes les mesures nécessaires pour faire barrage à la Covid-19 à l'occasion des manifestations* et rencontres proposées par notre Centre de Gestion. Cette rentrée verra notamment la tenue des concours et examens professionnels et des instances paritaires et médicales. Notre pôle Prévention des risques professionnels et Accompagnement social organisera de son côté son colloque annuel sur le thème des risques chimiques et biologiques, conduite d'engins de chantier, facteurs d'ambiance, handicap et risques psychosociaux. Enfin, le 28 octobre prochain verra l'élection du nouveau conseil d'administration de notre Centre de Gestion à qui j'adresse d'ores et déjà tous mes vœux de réussite dans la poursuite et la concrétisation des futurs projets au service de nos partenaires. ”

--

* L'organisation fait l'objet d'une déclaration en préfecture. En fonction de la situation sanitaire, le Préfet peut décider l'annulation de ces événements.

COVID-19

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS : RAPPEL DU PROTOCOLE DES GESTES BARRIÈRES

Le Centre de Gestion du Var a défini un protocole sanitaire conformément au décret n°2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Rappel des principales mesures.

- > Distance d'au moins un mètre entre chaque candidat (droite, gauche, avant et arrière) et aération régulière des salles.
 - > Port du masque obligatoire lors de l'accès au site d'épreuve, pendant les déplacements et lors des interactions avec le personnel des services concours ou avec les surveillants
 - > Port du masque conseillé pendant l'épreuve (les candidats qui le souhaitent pourront le conserver ou l'enlever tout au long de l'épreuve, sauf pendant la vérification d'identité)
 - > Les candidats devront apporter leurs masques ainsi que leur propre flacon de gel hydro-alcoolique
 - > Le CDG 83 disposera d'un stock de masques pour équiper les candidats qui n'en n'auraient pas
 - > Les candidats auront l'obligation de se laver les mains à chaque entrée ou sortie de la salle
- ### ■ LES CONSIGNES DURANT L'ÉPREUVE
- > les copies et brouillons seront placés sur les tables avant l'arrivée des candidats et seront prévus en quantité suffisante pour limiter les contacts pendant l'épreuve.
 - > Tout candidat désirant aller aux toilettes devra porter son masque et se laver les mains à l'eau et au savon (ou utiliser du gel) avant de continuer sa composition.
 - > Les candidats qui se signaleraient comme présentant des symptômes évocateurs de la maladie à Covid-19 sont invités à limiter drastiquement leurs déplacements et à ne pas quitter leur masque.

--

Retrouver l'intégralité du protocole sanitaire sur le site Internet du CDG 83 : www.cdgvar.fr

INFOS CONCOURS

- > Lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 septembre 2020, épreuves orales d'entretien concours externe d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- > Jeudi 1^{er} octobre 2020, épreuves pratiques concours interne d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- > Mardi 6 octobre, mardi 13 et jeudi 15 octobre 2020, épreuves pratiques concours interne d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- > Mardi 13 octobre 2020, Examen professionnel d'Ingénieur.
- > Du lundi 5 au vendredi 16 octobre 2020, épreuves pratiques de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- > Du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2020, épreuves pratiques de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- > Le mardi 27 octobre, mercredi 28 octobre et le jeudi 29 octobre 2020, épreuves pratiques de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- > Concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe – Concours Externe : Mercredi 4 novembre 2020 – Concours Interne et 3^{ème} Concours : Jeudi 5 novembre 2020
- > Concours d'agent de maîtrise territorial – session 2021. Préinscription du mardi 8 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020, date limite de retour des dossiers fixée au jeudi 22 octobre 2020.
- > Examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2021. Préinscription du mardi 27 octobre 2020 au mercredi 2 décembre 2020, date limite de retour des dossiers fixée au jeudi 10 décembre 2020.
- > Examen professionnel de technicien territorial principal de 2^{ème} classe promotion interne – session 2021. Préinscription du mardi 27 octobre 2020 au mercredi 2 décembre 2020, date limite de retour des dossiers fixée au jeudi 10 décembre 2020.
- > Examen professionnel de technicien territorial principal de 2^{ème} classe avancement de grade – session 2021. Préinscription du mardi 27 octobre 2020 au mercredi 2 décembre 2020, date limite de retour des dossiers fixée au jeudi 10 décembre 2020.
- > Examen professionnel de technicien territorial principal de 1^{ère} classe avancement de grade – session 2021. Préinscription du mardi 27 octobre 2020 au mercredi 2 décembre 2020, date limite de retour des dossiers fixée au jeudi 10 décembre 2020.
- > Concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques – session 2021. Préinscription du mardi 13 octobre 2020 au mercredi 18 novembre 2020, date limite de retour des dossiers fixée au jeudi 26 novembre 2020.
- > Examen professionnel d'attaché principal – session 2021. Préinscription du mardi 3 novembre 2020 au mercredi 9 décembre 2020, date limite de retour des dossiers fixée au jeudi 17 décembre 2020.



DÉPLOIEMENT DE LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE POUR LES COLLECTIVITÉS

Alain Belaid, animateur du Comité Régional Net-entreprises pour la région Corse/Sud-Paca, piloté par la Carsat du Sud-Est et Martine Maack, responsable du pôle employeur à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, étaient présents au sein du Centre de Gestion du Var, dans le cadre du déploiement en 2020 de la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

La DSN est une déclaration unique dématérialisée (sur le portail Net-entreprise) qui se substituera progressivement à la totalité des déclarations sociales. Elle comprend : la transmission mensuelle de données d'identification de l'employeur et du salarié, des comptes rendus métiers et la diffusion des données relatives aux ayants droit. Pour la Fonction Publique, la DSN va se substituer, à partir de 2020, à la Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiées (DADSU), à la Déclaration Unifiée des Cotisations Sociales (DUCS) et au Prélèvement à la Source pour les Revenus Autres (PASRAU). À partir de 2022, elle remplacera également la Déclaration Annuelle Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés, des mutilés de guerre et assimilés (DOETH). « Le principe est de faire une seule déclaration et tous les organismes récupèrent les informations, explique Alain Belaid. L'objectif est de centraliser ces informations afin d'éviter d'éventuelles redondances. Ce nouveau dispositif sera plus fiable et permettra de lutter contre les risques de fraudes. »

PROGRESSIVITÉ ET VOLONTARIAT

Le déploiement de la DSN se fera de façon progressive au sein des collectivités. Elle concerne ainsi les structures de plus de 9 000 agents depuis le 1^{er} janvier 2020 ainsi que les Communautés d'Agglomérations les Centres de Gestion, puis, à partir du 1^{er} janvier 2021, les communautés de communes, les communes de plus de 100 agents, les établissements communaux de plus de 350 agents, et en 2022, les communes de moins de 100 agents et les établissements communaux de moins de 350 agents. « Les collectivités qui ne sont pas encore obligées de s'inscrire dans le dispositif de la DSN peuvent toutefois

adhérer dès à présent sur la base du volontariat », précise Martine Maack. Et Alain Belaid d'ajouter : « Nous encourageons ce volontariat, il ne faut pas attendre le dernier moment pour se manifester. Adhérer de manière volontaire à la DSN permet de mieux anticiper ce changement qui est assez important. Passer de la déclaration annuelle à la déclaration mensuelle nécessite de s'y préparer, d'adapter les logiciels et son rythme de travail. »

RÉUNION D'INFORMATION

Afin de répondre aux interrogations des collectivités et établissements publics sur ce nouveau dispositif, le Centre de Gestion du Var organisera prochainement si l'état sanitaire le permet, une réunion d'information. « Nous présenterons à nos partenaires les interlocuteurs en charge de la DSN mais aussi les modalités pour leur permettre d'anticiper au mieux le passage à cette déclaration », souligne Frédéric Pieropan, directeur-adjoint du CDG 83. « Nous expliquerons à cette occasion les prérequis attendus de la part des collectivités pour réussir leur passage en DSN, poursuit Alain Belaid. Dès que la DSN sera envoyée, la collectivité sera déchargée de ses obligations fiscales et sociales. L'objectif est d'améliorer la qualité des données. Nous évoquerons aussi l'offre de service dématérialisé, le nouveau questionnaire des risques professionnels, l'attestation de salaire. Les délais seront très courts pour envoyer les données. Il faudra être réactif et s'assurer d'une certaine fluidité pour permettre d'envoyer ces informations le 5 ou le 15 du mois. »

NOS ÉQUIPES SONT FORMÉES POUR LA DSN

Samantha Brimicombe, Responsable du service Paie au sein du Centre de Gestion, revient sur la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN). « Dès 2019, nous avons mis en place un rétroplanning au sein de notre service. Les gestionnaires Paie ont suivi 3 jours de formation : il s'agissait, avant tout, de s'approprier les déclarations de DSN et de paramétrer le logiciel pour les collectivités concernées. « Nous avons ainsi pu mener des tests sur les DSN dès octobre 2019, et corriger la plupart des anomalies rencontrées », poursuit Samantha Brimicombe. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service Paie du CDG83 dépose la DSN pour le compte du Centre de Gestion et de 2 intercommunalités, ce qui représente au total 9 déclarations mensuelles. « Dès janvier prochain, le service Paie assurera les déclarations DSN pour les Communautés de Communes et pour les Communes de plus de 100 agents qui ont adhéré à la prestation « paie à façon ». « Nos agents sont prêts pour assurer ces nouvelles déclarations », conclut la Responsable du service Paie.

UN COLLOQUE SUR LES RISQUES CHIMIQUES

Le vendredi 9 octobre 2020, de 8h30 à 12h, le pôle Prévention des risques professionnels et Accompagnement social du CDG 83, organisera à la salle polyculturelle de Vidauban, une « matinée animation » sur le thème « Les risques chimiques et biologiques, conduite d'engins de chantier, les facteurs d'ambiance (bruit, éclairage, ambiance thermique) le handicap et les risques psychosociaux. Cette rencontre est organisée avec le concours du groupe CMC « Créateurs d'animations. »

Pour tous renseignements, contacter Isabelle Foulquier, assistante de prévention au : 04 94 00 09 51

INSTANCES : LES DATES À RETENIR

Comité Technique : 21 septembre 2020

Commissions de réforme :
- Mercredi 21 Octobre 2020
- Jeudi 22 Octobre 2020
- Jeudi 19 Novembre 2020

Comité médical :
- Jeudi 5 Novembre 2020